

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EX MAISON DU CANTON DE MONTFORT/RISLE -
BAIL PRÉCAIRE - AVENANT N°1 - ASSOCIATION LA BATAILLE DE PAOLA -
AUTORISATION - APPROBATION -.**

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle est bailleur des locaux anciennement Maison du Canton ou Office de tourisme, situé rue Franc Manoir, 27290 Montfort-sur-Risle ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association La Bataille de Paola, déclarée sous le numéro SIREN 849 404 934, représentée par Madame BONASERA Jennifer de poursuivre l'occupation d'un espace d'une surface de 40m2 environs comprenant un bureau et un local commercial au sein dudit bâtiment ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant n°1, au bail précaire pour l'occupation de cet espace.

La Présidente décide

DE SIGNER l'avenant n°1 au bail précaire conclu entre la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle et l'association La Bataille de Paola pour l'occupation d'un local commercial et d'un bureau d'une superficie de 40m2 environs, dans l'ancienne Maison du Canton ou Office de Tourisme, rue Franc Manoir, à 27290 Montfort-sur-Risle ;

Le présent avenant n°1 au bail précaire est consenti et accepté pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Les termes de l'avenant restent inchangés à ceux du bail précaire initial.

Fait à Pont-Audemer, le 13 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

